

4.1 Durée et organisation du temps de travail

En 2022, la **durée habituelle hebdomadaire** du travail des salariés à temps complet est de 38,9 heures ► **figure 1**. Alors qu'elle était stable entre 2014 et 2020, elle augmente pour la deuxième année consécutive (14 minutes par rapport à 2020). La durée effectivement travaillée au cours d'une année tient compte, en outre, de facteurs individuels (heures supplémentaires, jours de congé, congés maladie, etc.) ou collectifs (jours fériés, chômage partiel, etc.), qui contribuent à ses variations. En 2022, cette **durée annuelle effective** de travail des salariés à temps complet est de 1 664 heures en moyenne. Après une forte baisse en 2020, due aux mesures prises pour faire face à la crise sanitaire (recours massif au chômage partiel en particulier), puis un net redressement en 2021, elle a de nouveau augmenté en 2022.

Les cadres à temps complet déclarent, en moyenne, les durées les plus longues, tant annuelle (1 806 heures effectives en 2022) qu'hebdomadaire (42,4 heures habituelles) et quotidienne (8,4 heures habituelles, contre 7,9 heures pour l'ensemble des salariés à temps complet) ► **figure 2**. Les durées annuelles effectives de travail des autres catégories de salariés sont nettement plus faibles (entre 1 603 et 1 634 heures). Toutes les catégories socioprofessionnelles ont à peu près retrouvé leur durée d'avant-crise.

Les femmes salariées à temps complet travaillent en moyenne 1 590 heures par an, soit moins que les hommes (1 724 heures). L'écart résulte en partie de ce que leurs métiers ou leurs secteurs d'activité diffèrent. Par ailleurs, la durée du travail est liée à la situation familiale : entre

25 et 49 ans, les femmes vivant seules travaillent nettement plus que celles vivant en couple avec enfants (104 heures de plus en moyenne) ► **figure 3**, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle. Pour les hommes, l'écart est nettement moindre (13 heures). Il est même inversé parmi les cadres (-53 heures) et quasi nul parmi les employés (-1 heure).

En 2022, les indépendants déclarent travailler en moyenne 1 971 heures effectives. Malgré une hausse en 2021 et 2022, cette durée reste en-dessous de celle d'avant crise (-132 heures par rapport à 2019, soit -7 %).

Certains salariés, qu'ils soient à temps complet ou à temps partiel, sont soumis à des **horaires de travail atypiques**. Le travail le samedi est la modalité la plus fréquente : 37 % des salariés travaillent le samedi au moins une fois sur une période d'observation de quatre semaines ► **figure 4**. Suivent le travail le soir (27 %) et le dimanche (21 %). Les horaires atypiques concernent principalement les professions qui assurent la continuité de la vie sociale, mais aussi celles qui assurent la permanence des services de soins et la sécurité des personnes. La pratique du télétravail, à laquelle la crise sanitaire a donné un essor significatif, est en léger recul par rapport à 2021. Elle concerne sur une période d'observation de quatre semaines, 21 % des salariés (contre 23 % en 2021). En 2022, 57 % des cadres télétravaillent au moins une fois sur une période de quatre semaines, dont 52 % au moins un jour par semaine.

Les indépendants déclarent plus souvent des horaires atypiques que les salariés, ils travaillent davantage le soir et le week-end. ●

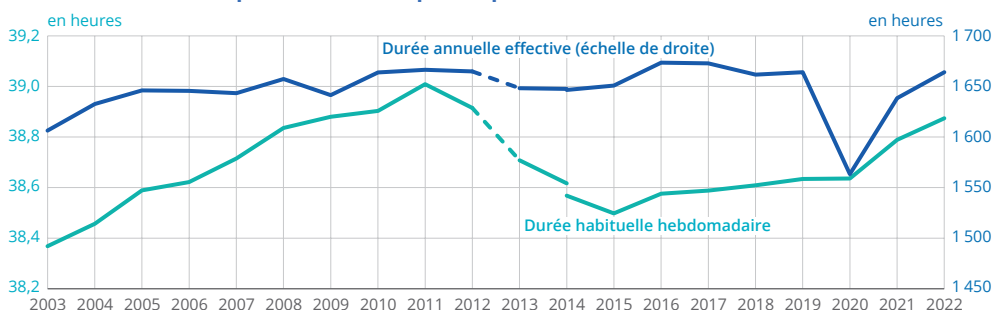
► Définitions

Durée habituelle hebdomadaire, durée annuelle effective, horaires atypiques : voir *Glossaire*.

► Pour en savoir plus

- « Organisation et durée du travail pendant la crise sanitaire : de fortes différences sectorielles », in *Emploi, chômage, revenus du travail*, coll. « Insee Références », édition 2022.
- « Le travail en horaires atypiques en 2021 », *Dares Résultats* n° 052, octobre 2022.

► 1. Durée du travail par salarié à temps complet de 2003 à 2022



Note : les évolutions entre 2012 et 2013 peuvent être en partie imputables à un changement dans le questionnaire de l'enquête.

Champ : France métropolitaine jusqu'en 2014 et France hors Mayotte à partir de 2014, ensemble des salariés à temps complet, âgés de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2003 à 2022.

► 2. Durées travaillées en 2022

	Salariés à temps complet						Ensemble	Salariés à temps partiel	Non-salariés
	Femmes	Hommes	Cadres ¹	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers			
Durée annuelle effective (en heures)	1 590	1 724	1 806	1 619	1 603	1 634	1 664	967	1 971
écart 2019/2022	-6	7	-4	8	3	-7	0	-14	-132
Durée habituelle hebdomadaire (en heures)	38,2	39,4	42,4	38,2	37,3	37,7	38,9	23,2	42,7
Durée moyenne d'une journée de travail (en heures)	7,8	7,9	8,4	7,8	7,7	7,6	7,9	5,8	8,0
Nombre moyen de jours travaillés dans l'année	206	219	215	210	212	217	213	171	243
écart 2019/2022	0	3	3	2	3	0	1	nd	-4

nd : non disponible 1 Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2019 et 2022.

► 3. Durée annuelle effective du travail des salariés de 25 à 49 ans à temps complet en 2022 par catégorie socioprofessionnelle

	Femmes			Hommes		
	Vivant seules	En couple avec enfants	Ensemble ¹	Vivant seuls	En couple avec enfants	Ensemble ¹
Cadres ²	1 756	1 667	1 709	1 854	1 907	1 885
Professions intermédiaires	1 583	1 491	1 539	1 760	1 701	1 708
Employés	1 611	1 523	1 553	1 693	1 694	1 693
Ouvriers	1 708	1 487	1 530	1 683	1 659	1 671
Ensemble	1 649	1 545	1 584	1 754	1 741	1 743

1 Calculée sur l'ensemble des situations familiales. 2 Y compris chefs d'entreprises salariés.

Champ : France hors Mayotte, salariés à temps complet, âgés de 25 à 49 ans, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2022.

► 4. Horaires de travail atypiques et organisation du travail en 2022

	A travaillé au moins une fois au cours des 4 semaines précédant l'enquête...					Horaires habituels alternés (2x8, 3x8, équipe, etc.)	Horaires habituels variables d'une semaine sur l'autre
	Le soir (20h-00h)	La nuit (00h-5h)	Le samedi	Le dimanche	En télétravail		
Cadres ¹	39	8	32	20	57	1	22
Professions intermédiaires	26	9	34	20	22	5	20
Employés	22	10	48	29	9	6	26
Ouvriers	22	15	30	13	0	15	18
Temps complet	28	11	37	21	23	7	21
Temps partiel	21	6	38	22	11	3	27
Ensemble des salariés	27	10	37	21	21	6	22
Ensemble des non-salariés	49	13	70	39	nd	nd	nd

nd : non disponible 1 Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : France hors Mayotte, personnes ayant un emploi, âgées de 15 ans ou plus, vivant en logement ordinaire.

Source : Insee, enquête Emploi 2022.